Annales

* Concours interne d'animateur territorial

Session 2001

Épreuve écrite

Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale
29 bd Anatole France - BP 322
90006 BELFORT CEDEX
Tél. : 03-84-57-65-65
Fax : 03-84-57-65-66
Site Internet : www.cdg90.fr

* Etude de cas

- Sujet 2001

TEMPS LIBRES

Un nouveau dispositif de votre CAF

pour aider les communes à développer

une politique globale d'action sociale

en faveur des loisirs et temps libres

des jeunes de 6 à 16 ans

SOCIALE

Les temps libres occupent une place importante dans la vie des jeunes... Dans la plupart des familles, les parents, actifs ou touchés par le chômage, ont peu de temps pour s'investir dans les loisirs de leurs enfants. Manque d'activités proche du domicile ou coûts trop élevés, l'accès aux loisirs est inégal entre les jeunes.

Un double enjeu local

Proposer des loisirs attractifs en nombre suffisant, accessibles à tous et de qualité : c'est pour nous comme pour vous, depuis plusieurs années, une préoccupation majeure.

- ***Un enjeu éducatif :*** *les loisirs favorisent l'épanouissement de l'enfant.*
- ***Un enjeu social :*** *les temps libres contribuent à l'insertion de tous les jeunes et plus particulièrement des plus défavorisés.*

Six millions de jeunes de 6 à 16 ans disposent de plus de 200 jours de congés chaque année.

Une action sociale optimisée

Le contrat Temps libres a pour ambition de vous aider à :

- *développer les services de loisirs collectifs et les rendre accessibles à tous ;*
- *promouvoir des loisirs de qualité, davantage adaptés à l'attente des jeunes.*

ADAPTÉ AUX SPÉCIFICITÉS LOCALES

Encouragée par le succès du contrat Enfance, votre CAF a imaginé et mis au point le contrat Temps libres.
Destiné aux villes et aux groupements de communes, le contrat temps libres vous permet de mener un projet global adapté à votre situation locale.

Une approche globale

- *Le contrat Temps libres concerne l'ensemble des temps libres (hors temps scolaires) et, à ce titre, s'intéresse à tous les loisirs collectifs organisés pendant les journées ou demi-journées "sans école" : vacances d'été, petits congés en cours d'année, mercredi et/ou samedi, etc.*

- *Le schéma de développement qui est à la base du contrat porte sur l'ensemble du territoire communal.*

UN EXEMPLE DE SCHÉMA DE DÉVELOPPEMENT
Dépenses nouvelles prévues en fin de contrat

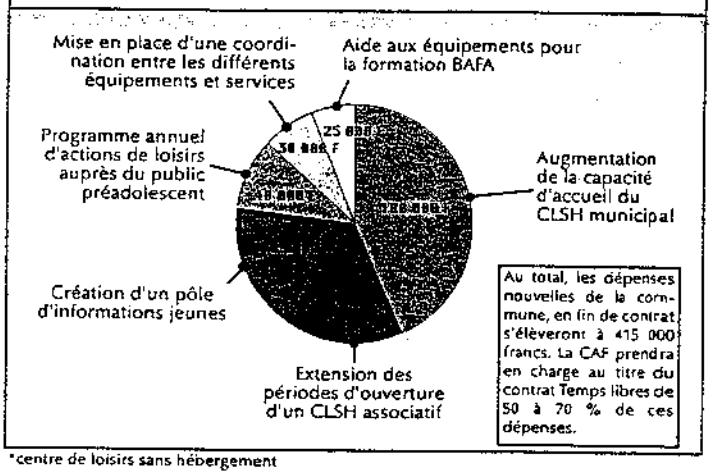

*centre de loisirs sans hébergement

- *Il a, en outre, pour objectif de répondre à la diversité des attentes des jeunes de 6 à 16 ans.*

Une méthode : la concertation

- ***Un diagnostic local***
  Première étape indispensable : réaliser un état des lieux approfondi des actions menées par les différentes institutions locales en faveur des temps libres des jeunes ; recenser les attentes des enfants et des familles.
  Nous sommes à vos côtés pour vous aider à faire ce diagnostic.

- ***Un projet concerté***
  Ensemble, nous élaborons ensuite un schéma de développement.
  Réalisé en partenariat avec l'ensemble des acteurs concernés par les loisirs et temps libres des jeunes, il permet de planifier la création de nouveaux services de loisirs collectifs et de soutenir les initiatives locales.

Pour réussir dans cette démarche, toutes les énergies sont nécessaires et l'implication des familles est indispensable.

HURON/EDITING

SOUPLE ET ADAPTABLE

A. VAN DER STEGEN/EDITING

Avec le contrat Temps libres, c'est un véritable outil de développement local que nous vous proposons.
Simple à mettre en place, il vous permet de bénéficier du soutien technique et financier de votre CAF.

Un soutien technique régulier

Le contrat Temps libres vous offre plusieurs avantages :

- ***Le soutien technique et l'expérience méthodologique de votre CAF***
  Pour vous aider à élaborer votre schéma de développement, nous mettons à votre disposition notre connaissance du "monde" de l'enfance et de l'adolescence et notre savoir-faire méthodologique en matière d'action sociale familiale.

- ***Un suivi annuel des engagements***
  Effectués régulièrement, le suivi et l'appréciation des réalisations permettent de garantir l'efficacité du dispositif et, le cas échéant, de le faire évoluer.

- ***Un contrat renouvelable***
  le contrat Temps libres est signé entre la CAF et la commune, pour une durée de 3 ans renouvelable.

Une aide financière modulable

Nous vous apportons notre soutien financier pour alléger les nouvelles dépenses que vous consacrerez aux loisirs des jeunes (fonctionnement des équipements et services, mise en place de coordination, information des familles).

- ***Significative,***
  l'aide que nous vous accordons correspond, dans tous les cas, à une prise en charge de 50 à 70% des dépenses nouvelles engagées par votre municipalité sur le secteur des loisirs des enfants et adolescents.

- ***Modulable,***
  elle est, bien sûr, adaptée aux engagements de la commune dans le domaine de l'enfance et de l'adolescence (signataire ou non d'un contrat Enfance)

La commune est signataire d'un contrat enfance	La commune n'est pas signataire d'un contrat enfance	La commune n'est pas signataire d'un contrat enfance mais elle souhaite engager cette procédure en même temps que celle pour un contrat temps libre
Le taux de cofinancement du contrat enfance est étendu pour le contrat temps libre (soit entre 50 et 70 %).	Le taux de cofinancement est au minimum de 50 % pour les communes de plus de 5 000 habitants. Il est de 60 % pour celles de moins de 5 000 habitants.	Le taux appliqué sera celui défini pour le contrat enfance.

ALLOCATIONS FAMILIALES

CAF

LE CONTRAT TEMPS LIBRES

QU'EST-CE QU'UN CTL ?

Contrat entre CAF et Commune(s) portant sur le développement d'actions en direction des 6-16 ans en dehors du temps scolaire.

POUR QUELLE DURÉE ?

3 ans renouvelables.

QUELS SIGNATAIRES ?

CAF
Commune ou
Regroupements de Communes (SIVOM DISTRICT- Communauté de Communes...).

QUEL PUBLIC ?

Les jeunes de 6 à 16 ans de la Commune(s).

QUELLES ACTIONS ?

Toute action nouvelle des enfants et jeunes de 6 à 16 ans exclusion faite du temps scolaire, par exemple :

* animation jeunesse (postes d'animateurs, actions d'animations, coordination d'activités ou d'actions...)
* CLSH
* organisation de séjours de vacances
* formation (BAFA/BAFD)
* coordination jeunesse
* information jeunesse.

QUELLES ÉTAPES ?

* Un diagnostic partagé
* Une politique Communale ou inter Communale définie
* Un projet sous forme de schéma de développement, complété par un programme d'actions triennal
* Une contractualisation
* Une évaluation annuelle.

✱ Série de questions

- Sujet 2001

CDG 90
CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE

CONCOURS INTERNE

Animateur territorial

SERIE DE QUESTIONS SUR L'ORGANISATION ET LE FONCTIONNEMENT DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Coefficient **3** – Durée : **3 heures**

QUESTIONS

1. Quelles sont les modalités de l'élection du conseil municipal et de son Maire ? (3 points)

2. Quelles sont les compétences respectives du conseil municipal et du Maire ? (3 points)

3. A quelles conditions un acte émanant d'une autorité décentralisée est-il exécutoire ? (3 points)

4. Quel est le rôle des commissions administratives paritaires dans la fonction publique territoriale ? (1 point)

5. Qu'appelle-t-on le devoir de réserve du fonctionnaire ? (1 point)

6. Qu'est-ce qu'un collaborateur occasionnel du service public ? (1 point)

7. A quoi correspond en droit des finances publiques locales la séparation de l'ordonnateur et du comptable ? (2 points)

8. Présentez les grands principes budgétaires applicables aux collectivités locales ? (2 points)

9. Qu'est-ce que la chambre régionale des comptes ? Quelles sont ses compétences ? (2 points)

10. A quelles conditions la responsabilité personnelle du fonctionnaire peut elle être engagée ? (2 points)

Il vous est demandé :

De répondre à chacune des questions posées dans n'importe quel ordre, en n'omettant pas de rappeler à chaque fois le numéro ou le libellé de la question.

Le sujet comprend 10 questions notées sur 20 points.

Le candidat peut organiser chacune de ses réponses comme il l'entend. Toutefois, toute réponse non complète sera considérée comme fausse.

Toute note inférieure à 5 sur 20 est éliminatoire.

Corrigés

CDG 90
CENTRE
DE GESTION
DE LA FONCTION
PUBLIQUE
TERRITORIALE

CONCOURS INTERNE

Animateur territorial CORRECTION

SERIE DE QUESTIONS SUR l'ORGANISATION ET LE FONCTIONNEMENT DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Coefficient 3 – Durée : 3 heures

QUESTIONS

1. Quelles sont les modalités de l'élection du conseil municipal et de son Maire ? (3 points)

Le conseil municipal est élu pour une période 6 ans. Il convient de faire une distinction selon que la commune comporte plus ou moins de 3500 Habitants.

Dans les communes de moins de 3500 habitants, le scrutin retenu est un scrutin plurinomminal majoritaire à 2 tours.
Nul n'est élu au premier tour s'il n'a réuni la majorité absolue des suffrages exprimés, représentant au moins le quart des électeurs inscrits sur les listes électorales.
Au second tour, la majorité relative suffit

Puisqu'il s'agit d'un scrutin plurinomminal, un suffrage est attribué à chacun des candidats désigné par le vote. La panachage est donc possible.

Dans les communes de plus de 3500 habitants, le scrutin retenu est un scrutin de liste à deux tours, avec dépôt de listes comportant autant de candidats que de sièges à pourvoir, sans adjonction ni suppression de noms et sans modification de l'ordre de présentation.

Au premier tour, il est attribué à la liste qui a recueilli la majorité absolue des suffrages exprimés, un nombre de sièges égal à la moitié des sièges à pourvoir, arrondi, le cas échéant, à l'entier supérieur lorsqu'il y a plus de quatre sièges et à l'entier inférieur lorsqu'il y a moins de quatre sièges à pourvoir. Le reste est attribué entre toutes les listes à la proportionnelle à la plus forte moyenne.

Au second tour, le même système s'applique. Seules les listes ayant atteint au premier tour au moins 10% des suffrages exprimés peuvent se maintenir au second tour. Les listes qui n'ont pas obtenu au moins 5% des suffrages exprimés ne sont pas admises à la répartition des sièges que ce soit au 1er ou au second tour.

Les sièges sont attribués aux candidats dans l'ordre de présentation sur chaque liste.

Le conseil municipal élit le Maire et les adjoints en son sein lors de la première séance du conseil municipal nouvellement élu. Cette séance est présidée par le doyen d'âge de l'assemblée jusqu'à l'élection du Maire. Une fois son élection assurée, le Maire prend la présidence et assure l'élection de ses adjoints.
L'élection a lieu au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages. La majorité des membres du conseil en exercice doit être présente.

Si après deux tours de scrutins, aucun candidat n'a recueilli la majorité absolue, le troisième vote est réalisé selon la règle de la majorité relative : le candidat qui obtient le plus de voix est proclamé élu.

L'élection du ou des adjoints est assurée par la même procédure. L'assemblée procède à un vote pour chaque adjoint. L'ordre d'élection correspond à l'ordre hiérarchique des adjoints.

2. Quelles sont les compétences respectives du conseil municipal et du Maire ? (3 points)

Le conseil municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune. Il donne son avis sur toutes les affaires sur lesquelles cela est requis. La compétence reconnue au conseil municipal est donc une compétence de principe qui s'étend à toutes les compétences reconnues à la commune.

Le conseil municipal est plus particulièrement compétent pour le vote du budget, le vote des plans d'occupation des sols, les créations d'emplois et les décisions relatives à l'implantation des écoles maternelles et primaires.

Le Maire est seul chargé de l'administration de la commune. Il peut sous sa responsabilité et sous son contrôle déléguer une partie de ses compétences à ses adjoints et, en cas d'absence ou d'empêchement des adjoints, à un conseiller municipal. Il a la qualité de chef du personnel communal.

Il est chargé d'exécuter les décisions du conseil municipal. Il dispose dans ce cadre de certaines compétences listées à l'article L 2122-21 du code général des collectivités locales.

Il peut également recevoir délégation du conseil municipal, pour tout ou partie, et pour la durée de son mandat, dans certains cas prévus par l'article L 2122-22 du code général des collectivités territoriales.

Le Maire dispose également au titre de l'article l 2212-1 de la responsabilité de la police municipale et de la police rurale sur le territoire de la commune. Il peut notamment par arrêté prendre toute mesure destinée à assurer la sûreté, la salubrité, la tranquillité et l'ordre public. Il exerce cette responsabilité sous sa propre autorité et sous le contrôle du juge administratif.

Le Maire est également chargé d'assurer certaines attributions au nom de l'Etat. Il exerce ces dernières sous la responsabilité du préfet. Il est notamment chargé de la publication et de l'exécution des lois et règlements, de l'exécution des mesures de sûreté général et de certaines fonctions spéciales attribuées par la Loi. Il est notamment à ce dernier titre officier de police judiciaire et officier d'Etat-Civil.

3. **A quelles conditions un acte émanant d'une autorité décentralisée est-il exécutoire ? (3 points)**

Un acte administratif émanant d'une autorité administrative décentralisée est exécutoire dès lorsqu'il a fait l'objet d'une transmission au préfet dans les 15 jours de sa signature, et d'une mesure de publicité qui peut être selon les cas une publication au journal officiel ou dans la presse locale, un affichage ou une notification dans le cas des actes administratifs individuels.

4. **Quel est le rôle des commissions administratives paritaires dans la fonction publique territoriale ? (1 point)**

Les commissions administratives paritaires sont des organismes paritaires de représentation des fonctionnaires territoriaux. Il en existe une pour chaque catégorie de fonctionnaires pour chaque collectivité territoriale. Toutefois, pour les communes et les établissements locaux de moins de 350 agents, les commissions administratives paritaires sont gérées en commun par le Centre de Gestion compétent sur le département.

Les commissions administratives paritaires connaissent des propositions de refus de titularisation et des questions d'ordre individuel relatives à la carrière des fonctionnaires territoriaux. Elles sont notamment compétentes pour les avancements d'échelon, les avancements de grade et la notation que l'autorité territoriale délivre chaque année sur ses agents.

C'est également en son sein que sont constitués les conseils de discipline appelés à prononcer un avis lorsque l'autorité territoriale souhaite donner une sanction disciplinaire à l'un de ses agents.

5. **Qu'appelle-t-on le devoir de réserve du fonctionnaire ? (1 point)**

Le devoir de réserve est une obligation de comportement imposé au fonctionnaire. Chacun d'entre eux est tenu d'observer une certaine retenue dans l'extériorisation de ses opinions sous peine de s'exposer à sanction disciplinaire.

D'origine jurisprudentielle, cette obligation particulière se concilie au cas par cas avec la liberté d'opinion reconnue à tous les citoyens.

Commet ainsi une faute envers son devoir de réserve le directeur du CNRS en signant une lettre ouverte au gouvernement qui présentaient certaines mesures d'expulsion comme « scandaleuses, odieuses et inqualifiables » (CE 13 mars 1953 Teissier).

6. **Qu'est-ce qu'un collaborateur occasionnel du service public ? (1 point)**

Cette notion est une construction jurisprudentielle permettant d'assurer la protection sociale des personnes apportant leur concours de façon bénévole à l'exécution d'un service public.

En cas de dommages subi à l'occasion de la participation du bénévole à l'exécution du service public, la responsabilité de la personne publique dont dépend le service sera engagée à l'égard du collaborateur occasionnel (ainsi qu'à l'égard de ses ayants droits) sur la fondement du risque encouru par lui du fait de sa collaboration.

Il peut s'agir par exemple d'un habitant d'une commune auquel le Maire à demander d'assurer le tir d'un feu d'artifice ou d'une personne ayant participé spontanément à aider les services de lutte contre l'incendie à lutter contre un feu.

7. **A quoi correspond en droit des finances publiques locales la séparation de l'ordonnateur et du comptable ? (2 points)**

Elle correspond à une séparation du pouvoir d'ordonner une dépense ou de constater une recette, de celui de procéder au paiement de la dépense ou au recouvrement de la recette.

La première fonction est toujours attribuée à l'exécutif de la collectivité, qui peut toutefois déléguer dans certaines proportions une partie de ce pouvoir à ses adjoints ou à des fonctionnaires, par délégation de signature.

L'ordonnateur a donc la capacité juridique de prendre l'initiative de la dépense, ou de la recette.

Le comptable est quant à lui toujours un fonctionnaire de l'Etat placé sous l'autorité du ministre des finances. Il est donc juridiquement indépendant de l'autorité de l'ordonnateur.

Sa mission est de procéder au paiement des dépenses et à l'encaissement de recettes sur ordre de l'ordonnateur, mais seulement après avoir contrôler la régularité juridique et financière des opérations. Il vérifie par exemple que la dépense ordonnée correspond bien à un compte du budget et que ce dernier est suffisamment approvisionné.

Les comptables publics des collectivités locales sont astreints à un régime de responsabilité pécuniaire et personnelle très strict, par rapport aux comptes qu'ils gèrent. Si des irrégularités sont constatées dans leurs comptes, leurs responsabilité personnelle sera engagée, et le recouvrement des sommes dues sera poursuivi sur leurs fonds personnels.

8. **Présentez les grands principes budgétaires applicables aux collectivités locales ? (2 points)**

Les collectivités locales sont tenues d'appliquer 6 grands principes dans leur gestion budgétaire et comptable. Ces 6 grands principes sont :

Le principe de l'annualité
Ce principe signifie simplement que le budget des collectivités territoriales est établi et voté une seule fois dans l'année civile.

Le principe de l'unité budgétaire
L'unité budgétaire signifie simplement que toutes les recettes et toutes les dépenses prévues pour un exercice budgétaire doivent figurer dans un seul document.

Le principe de l'universalité budgétaire
Le principe d'universalité est composé de deux éléments :

- La non affectation : le budget doit présenter l'intégralité des recettes budgétaires d'un coté, pour leur montant réel, et l'intégralité des dépenses budgétaires de l'autre, pour leur montant réel.

- La non contraction : il est interdit d'affecter une ressource à une dépense et de présenter la contraction entre elles.

Le principe de spécialité
Le principe de spécialité définit le degré de détails que doit présenter le budget lors de son vote. Un budget est organisé selon plusieurs subdivisions, représentant autant de catégories

d'opérations de même nature (frais de personnel, frais de gestion , enseignement etc), elles-mêmes subdivisées en chapitres et articles.

Pour les collectivités locales, le budget est voté par chapitres, avec possibilité pour l'assemblée délibérante de décider préalablement un vote par articles.

le principe d'antériorité
Corollaire du principe d'annualité, le principe d'antériorité impose l'établissement du budget avant le début de l'année à laquelle il se rapporte.

le principe de l'équilibre budgétaire
Ce principe signifie que le total des dépenses doit être inférieur ou égal au total des recettes.

9. Qu'est-ce que la chambre régionale des comptes ? Quelles sont ses compétences ? (2 points)

Les chambres régionales des comptes sont des juridictions financières spécialisées créées en 1982, sur le modèle de la cour des comptes. Les progrès de la décentralisation à cette époque et la suppression de la tutelle, rendaient nécessaire la création d'institutions assurant le contrôle financier des collectivités locales.

Compte tenu de la particularité de ce dernier, le législateur de 1982 a préféré faire appel à un juge particulier bâti sur le modèle de la cour des comptes qui assure ce contrôle pour les finances de l'Etat depuis près de deux siècles.

Les chambres sont compétentes pour juger les comptes des comptables publics et des ordonnateurs situés dans le ressort régional qu'elles occupent. Elles sont composées au minimum d'un juge et de deux assesseurs. Ces autorités sont des magistrats inamovibles, c'est-à-dire qu'ils ne peuvent être mutés contre leur gré.

La chambre est en premier lieu le juge des compte des comptables publics. Chaque compte est soumis chaque année à son contrôle. La cour dispose d'un pouvoir d'investigation très large. Elle peut demander notamment la production de toute pièce comptable qu'elle estime nécessaire, voire même ordonner des régularisations.

A la fin de l'examen, elle rend une décision. Celle-ci peut-être soit une décision de décharge, ce qui signifie que les opérations du comptable sont régulières et en équilibre, soit une décision de débet, ce qui revient à dire que les opérations du comptable sont en déséquilibre et que sa responsabilité pécuniaire est engagée.

Les décisions des chambres régionales des comptes peuvent être déférées en appel à la cour des comptes, à qui il appartiendra de porter un jugement final sur le compte litigieux.

Les chambres régionales des comptes sont également investies d'une mission de contrôle de « l'emploi régulier des crédits, fonds et valeurs ». Elles peuvent donc présenter aux ordonnateurs des observations sur leur gestion, après avoir contrôler leur comptabilité.

Ce contrôle est le plus souvent inopiné, les chambres disposant du pouvoir de se faire présenter à leur demande les comptes de toute collectivité locale ou établissement public situé dans son ressort. Elles peuvent également intervenir à ce titre, à la demande expresse du préfet ou même de la collectivité. Les observations présentées dans ce cadre sont confidentielles et donnent lieu à une réponse de l'ordonnateur. L'établissement des conclusions définitives donne lieu à une présentation obligatoire devant l'assemblée délibérante.

10. A quelles conditions la responsabilité personnelle du fonctionnaire peut elle être engagée ? (2 points)

La responsabilité personnelle des agents publics peut engagée lorsque ceux ci commettent une faute personnelle détachable de l'activité du service.

3 cas de figure sont reconnus par la jurisprudence :

- la faute commise par un fonctionnaire pendant le service, mais dont l'exceptionnelle gravité, permet de détacher cette dernière de l'activité normale du service. Par exemple, l'excès de boisson du chauffeur d'un véhicule de l'administration lors d'un accident ou des insultes délivrées à un usager.

- La faute commise par un fonctionnaire en dehors du service, mais non dépourvue de tout lien avec lui. Par exemple, l'accident de la route en dehors des fonctions, mais impliquant un véhicule de l'administration que le fonctionnaire utilisait à des fins personnelles.

- La faute commise par le fonctionnaire et dépourvue de tout lien avec le service. Par exemple, la situation où un fonctionnaire de police sous l'empire de l'alcool blesse un individu avec son arme personnelle pour laquelle il n'avait pas d'autorisation.

Il vous est demandé :

De répondre à chacune des questions posées dans n'importe quel ordre, en n'omettant pas de rappeler à chaque fois le numéro ou le libellé de la question.

Le sujet comprend 10 questions notées sur 20 points.

Le candidat peut organiser chacune de ses réponses comme il l'entend. Toutefois, toute réponse non complète sera considérée comme fausse.

Toute note inférieure à 5 sur 20 est éliminatoire.

✱ Epreuve orale

- Sujet 2001

Avec support

1. Au vu du programme ci-joint, faites-nous part de vos réflexions sur une telle manifestation

2. « Activités d'été 2000 – Glacis du Château »
   Ci— joint, un tract d'informations portant sur les activités d'été dans un quartier belfortain. Pourriez-vous évoquer l'intérêt des activités proposées et exprimer, éventuellement, des propositions complémentaires ?

3. « Quartier d'été 2000 »
   A l'appui du document ci-joint, commentez l'offre de loisirs et d'animation décrite.

4. « Point Ecoute Jeunes »
   A partir du document ci-joint, faites nous part de vos réactions quant à l'intérêt d'un tel service.

5. Vous avez à votre disposition un journal de quartier.
   En quoi un tel outil présente-t-il selon vous de l'intérêt pour l'animation ?

Sans support

6. Il est 18h00. Votre journée de travail prend fin. Des jeunes viennent dans votre bureau vous soumettre un projet de manifestation qu'ils souhaitent organiser. Que faites-vous ?

7. Selon vous, un animateur, est-ce un professionnel qui « occupe un public » ou qui « s'occupe d'un public » ?

8. Responsable d'un Espace d'animation Jeunes, vous constatez qu'une chaîne Hifi a disparu sans qu'il y ait eu effraction. Quelles démarches entreprenez-vous ?

9. Directeur d'un séjour de vacances d'adolescents 15-17 ans, vous voyez quatre jeunes fumer du cannabis dans leur tente. Comment réagissez-vous ?

10. Selon vous, en quoi un animateur contribue-t-il à l'éducation des enfants et des jeunes ?

11. Pendant une activité avec des enfants, votre collègue animateur prend une décision qui ne vous convient pas. Que faites-vous ?

12. Etes-vous, ou avez-vous été impliqué dans une association ? Si oui, précisez s'il s'agit d'association à caractère sportif, culturel, social...

13. En quoi l'institution publique et le monde associatif vous semblent-ils complémentaires ?

14. A partir de 6 ans, quelles sont les principales modifications qui interviennent dans la vie d'un enfant ?

15. Quels sont les besoins et possibilités d'un enfant de 9 à 12 ans ?

16. Comment pensez-vous que l'on puisse responsabiliser des jeunes de 12 à 16 ans ?

17. Pour communiquer il faut un ... ... et un ... ...

18. Faites-vous une différence entre informer et communiquer ? Si oui, précisez laquelle.

19. Quelles sont les principales qualités pour entrer en relation avec autrui ?

20. Développez les raisons qui vous conduisent à rechercher une intégration dans la Fonction Publique Territoriale. Que pensez-vous apporter ? Qu'en attendez-vous ?

21. A partir de votre expérience, décrivez quelles actions d'animations vous mettriez en œuvre ? et comment ? en tenant compte du milieu d'intervention, du public, des partenaires et des orientations de votre hiérarchie.

22. Si vous deviez établir des parallèles entre les termes « animation » et « éducation » quelle serait votre expression personnelle ?

23. Exprimez en quoi l'animation peut, selon vous, contribuer à la réduction des inégalités sociales ?

24. Choisissez trois activités d'animation différentes présentant, selon vous, de réelles qualités éducatives.

25. Si vous deviez réfléchir à la mise en place d'une concertation régulière avec des jeunes de 13 à 16 ans, quelles pourraient être vos propositions ?

26. Le travail d'animation hors structure en milieu ouvert vous paraît-il :
    - nécessaire, si oui, pourquoi ?
    - concurrentiel avec l'action des services municipaux ou des associations ?
    - peu utile ?

27. Pour développer une animation pertinente, pouvez-vous nous dire à quels moments clefs l'animateur doit être actif sur son terrain professionnel ,
    - pour les publics de 3 à 6 ans ;
    - pour les publics de 6 à 11 ans ;
    - pour les publics de 11 à 16 ans ;
    - pour les publics de 16 à 25 ans ?

28. Pensez-vous que l'animation peut jouer un rôle en matière de prévention de la délinquance ? Etayez votre point de vue par des exemples concrets.

29. Expliquez en quoi, selon vous, l'animation peut contribuer à un développement harmonieux de la personne.

30. Pensez-vous que l'offre d'animation en direction des jeunes (11 à 25 ans) est adaptée à leur demande ? Développez vos arguments.

31. Selon vous, quelle place les parents ou la famille doivent-ils prendre dans l'organisation des loisirs de leurs enfants ?

LES PARTENAIRES

LES SOUTIENS

L'ORGANISATION

Coordination festival :
Isabelle BALLAY **03 84 21 24 57**
Jean-Pierre THABOURIN **03 84 54 25 48**

SAMEDI 27 MAI 2000

14 H 30
OUVERTURE
AVEC LE GROUPE CIDOU

15 H 00 - 18 H 00
EXPRESSIONS FAMILIALES
autour d'un grand jeu rallye (Maquillages, Jeux d'adresse, Découvertes, Ateliers dessin...)

ATELIER ENFANCE ET JEUNESSE :
VTT, mini foot, karting, prévention routière, graf...

SPECTACLES DE MIMES
par Julie et Sammy
"en effeuillant la marguerite"

POUR SE RENDRE AU FESTIVAL

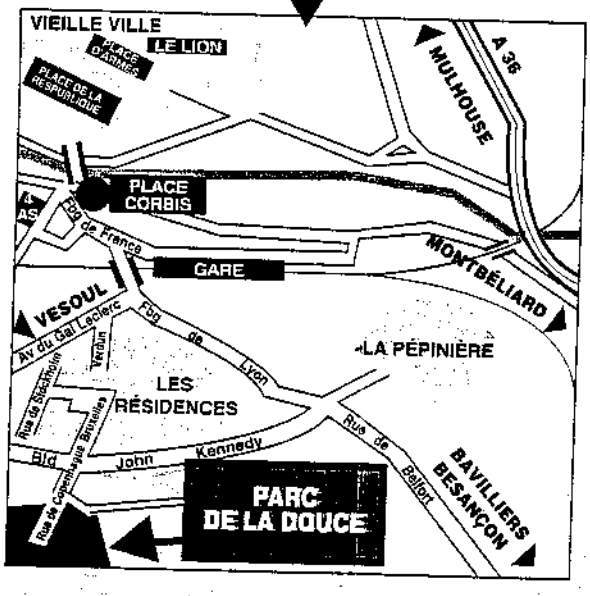

ET EN PERMANENCE
BUFFETS GASTRONOMIQUES,
RAFRAÎCHISSEMENTS...

CONCERTS

16 H 00 - 18 H 30
LES JEUNES DES QUARTIERS
en musique et en danse (chant-danse)

19 H 00
MISTER GROOVE
(scène locale "Blues-Rock")
Une formation belfortaine toute récente avec de bons musiciens qui font frémir aux sons de compositions claquantes et de reprises aux mélodies inoubliables...

20 H 00
KARTIER O STYLES
(scène locale "Rap")
Des rappeurs fidèles à la culture urbaine ! Une passion musicale de 3 années avec l'envie de décrocher un jour une carte de visite...

21 H 00
SETTA
(scène locale "fusion reggae Funk-gnawa")
7 musiciens bisontins et belfortains... Finalistes au tremplin rock régional des Eurockeennes 2000. Setta représente une nouvelle génération groove. Cela vaut le détour !

22 H 00
NAWARI
(scène régionale "Reggae")
Bisontin d'origine malienne, Patch Diawara a la passion des sons épicés et des rythmes ensoleillés. Son groupe Nawari créé une musique originale percutante et dansante où se mélangent "tradition africaine" et modernité occidentale. Au-delà d'une sélection au Festival de Bourges ils ont traversé l'Europe dont une tournée avec les légendaires "Wailers", "Kid Créole and the Coconuts"... Un cocktail à consommer sans modération !

23 H 30

SUPPORT 2

Pour tous renseignements :

Centre Socioculturel
Bourekab Abdelkrim
03 84 21 52 67

Antenne Service Jeunesse
Gaiffe Fabrice
03 84 22 21 89

Point Accueil Solidarité
Laroche Olivier
03 84 59 05 79
06 83 84 65 33

Club ados FRANCAS
TALLAS Mourad
03 84 21 56 42

Spécial jeunes 12/25 ans

Activités été 2000

Glacis du Château

Centre socioculturel des Glacis du Château
22, Av de la Laurencie
90000 BELFORT

Service Jeunesse des Glacis du Château
Ecole Langevin, rue Payot
90000 Belfort

Point Accueil Solidarité
12, rue Parant
90000 Belfort

Club Ados
14, rue Parant
90000 Belfort

Accueil permanent au Centre Culturel
Tous les jours de 14H à 18H
Soirée de 20H à 22H
Fermeture annuelle du 7 au 21 août 2000

VILLE de BELFORT

Séjours

Activités nécessitant une inscription préalable

BORDEAUX
Du 24/07/2000 au 30/07/2000
16/25 ans 7 places

GERARDMER
24/7/2000 au 29/7/2000
16/25 ans 7 places

Mini camps

MARSEILLE
Du 30/06/2000 au 04/07/2000
16/25 ans 7 places

CHANTIER EN PROVENCE
Du juin 2000 à septembre 2000
3 semaines
18/25 ans 10 places

F1 MAGNY-COURS
1er et 2 juillet 2000
13/25 ans 7 places

CAMPS FRANCO-ALLEMAND - GREC
Du 8 au 20 août 2000
12/14 ans 12 places

Activités

Accueil de 18H à 20H
Animations sportives sur le quartier
- *Ping pong*
- *Football*
- *Tennis*
- *Badmington*
- *Volley*

Sorties diverses
Atelier totem et territoire 20 au 30 juin 2000
7 places

Karting
3 fois par semaine
16/25 ans 16 places

Piscine
Tous les vendredis soirs (selon la météo)
13/25 ans 7 places

Tournoi

⇒ *Foot inter-quartier*
13/16 ans
16/25 ans
En soirée

EURO 2000
Retransmission des matchs
(grande salle)

Sortie à Europapark
2 sorties de 50 places
13/25 ans
11 juillet 2000 et 27 juillet 2000

Film vidéo
1 par semaine
(grande salle)

Soirée à thème

Le planning sera communiqué chaque semaine.
20 juillet 2000 : film en plein air

OPE – 10F de participation
7 juillet 2000 : randonnée 7 places
13 juillet 2000 : nage en eaux vives 12 places
19 juillet 2000 : rollers 8 places
31 juillet 2000 : accueil aux forges 7 places

Atelier fresque : skate-park
10 participants

Piscine Municipale du Parc des Résidences

Tél. 03 84 21 33 05

Ouverte tous les jours de 10h à 20h (juillet - Août)
Juin : de 12h à 19h
mercredi, samedi, dimanche : de 10h à 20h

2-6 ans :
Jardin d'enfants de 14h à 18h
A partir de 7 ans :
Jeux sportifs et sorties pour activités spécifiques de 14h à 18h
Concerts :
Tous les vendredis de 20h à 22h
Animations toboggan géant.

Centre Culturel Belfort Nord

Avenue des Frères Lumière
Tél. 03 84 26 05 55

Du 3 au 28 juillet et du 16 au 31 août
Enfance : 6-12 ans
ouverture de 8h à 12h et de 14h à 17h
Sans restauration
Nuitées, fêtes familiales, grands jeux, activités d'intérieur, promenades, baignade etc...
Enfance : 12-18 ans
ouverture de 14h à 19h
Arts plastiques, sorties en montagne, karting, baignade, V.T.T. etc...
Opération Prévention Eté (O.P.E.)
Petite Enfance 3-6 ans
rue Allende - Zac de la Savoureuse
Tél. 03 84 26 52 95
ouverture de 8h à 17h45 avec restauration
Semaines à thèmes, sorties d'une journée, grands jeux, jeux d'eau, repas familial, nuitées, etc .

Maison de Quartier Jean Jaurès

23, rue de Strasbourg
Tél. 03 84 21 59 68

Centre de loisirs enfants 3 à 13 ans avec ou sans repas 8h00 - 17h30
Animations :
découverte de la faune, de la flore de Belfort et de ses environs à travers des journées à thèmes tel que des visites, des jeux, des fresques, des nuitées,... Animations modern jazz, sportives (Kayak, escalade, V.T.T,...) ; des journées pique-nique, des goûters parents-enfants...

Séjours :
Saint Nazaire, Erquy, Plouha, Vescemont.

Accueil ados 14 à 17 ans
10h00 -18h00
Animations sportives sur le quartier tel que basket, danse Hip-Hop, sorties diverses, mini-séjours...

Centre aéré Le Rudolphe (Les Francas)

17, Rue Michelet
Tél. 03 84 21 10 22

4-12 ans :
Activités scientifiques et techniques : Pavillon des sciences
Jeux de pleine nature, multi média.
Activités spécifiques : Terre, arts plastiques, photos.
Piscine et camping sur le centre.
Grands jeux
Sports : VTT, nautiques, collectifs, escalade... Sorties découverte.
Mini séjours à St Brieuc, Caorle (Italie), St Nazaire, Vauvert, Plancher-les-mines, Blanzey.

BELFORT

Quartiers d'été 2000

Service des Affaires Périscolaires
03 84 54 25 14

Centre Socioculturel Les Barres - Le Mont

26 avenue du Château
Tél. 03 84 22 05 40
Ouvert de 7h50 à 17h

Centre de Loisirs :
3 à 12 ans :
Nombreuses activités manuelles, sportives et créatives, Mini-Camps.
12 à 16 ans :
Club ados : de nombreuses activités sportives Mini Camps.
Séjours :
Vescemont, St Nazaire, Erquy

Fête de l'Enfance

Samedi 29 juillet 2000
de 14h à 17h
au Parc de la Douce

Le Tour de France en vélo pour les enfants et leur famille
Jeux, spectacle et animations diverses
GRATUIT

Enfance-Culture Loisirs

18, faubourg de Montbéliard
Tél. 03 84 58 11 75

Camps pour les **9-14 ans** aux Houches (74) du 12 au 25 juillet.
Camps itinérant pour les **14-17 ans** autour du Mont-Blanc du 12 au 25 juillet et **6 -15 ans** à Belfahy (70).

SEP des Résidences

1, rue de Varsovie - Tél. 03 84 21 91 98
permanence le mercredi de 17h à 19h

4-6 ans - juillet :
Centre de loisirs à Etueffont.
11-14 ans - Juillet/août :
Centre de loisirs la Fourmilière à Lepuix-Gy.

Claé Aragon (Les Francas)

Rue Xavier Bouver
Tél. 03 84 21 75 73
7-12 ans :
Animations de rue, jeux rallye dans la ville. Pêche en étang et feux de camp. Bricolage. Arts plastiques. Cuisine. Pleine nature. Sports. Jeux Danse et théâtre. Sorties découverte.
Mini -séjours :
à St Brieuc, Caorle (Italie), St Nazaire, Plancher- les Mines, Vauvert.
Activités avec la base nautique.

Centre Socioculturel Jacques Brel

10, rue de Zaporojie
Tél. 03 84 21 19 28

du 3 au 31 juillet
du 3 au 22 août
ouvert du lundi au vendredi (possibilité de repas)
Trois structures :
La Boîte à Malice :
pour les enfants de 4-6 ans
La Clé des Champs :
pour les enfants de 7-12 ans
La Maison de Quartier :
pour les adolescents de plus de 13 ans.
Des sorties, des nuitées, des séjours pour toutes les tranches d'âges.

Maison de l'Enfant (Les Francas)

Rue de Lisbonne
Tél. 03 84 28 35 82

7-12 ans :
Ludothèque, street hockey, pêche, danse, jeux d'eau, excursions hebdomadaires

Mini séjours à St-Brieuc, Caorle, Plancher-les-Mines, Vauvert, St-Nazaire.

Maison de Quartier Centre Ville

39, Rbg de Montbéliard
Tél. 03 84 22 16 95

Centre de loisirs artistiques, écriture poétique, illustrations arts plastiques
Ouverture du 21 août au 1er septembre

Base Nautique des Forges

Tél. 03 84 21 44 01

8-15 ans - le matin
stages sportifs à la semaine «découverte et perfectionnement aux activités de plein air».
10-16 ans - l'après-midi
cartes vacances (activités au choix) voile, kayak, planche à voile, escalade, vélo tout terrain, tir à l'arc, cerf volant
Plus de 16 ans - le soir
stages sportifs.

Les Francas

17, rue Michelet
Tél. 03 84 21 10 22

4-6 ans :
Mini séjours à Blanzey (70)
7-12 ans :
Séjours à Caorle (Italie)
Séjours à Vauvert (Camargue)
12-15 ans :
Séjours à Valras (34)
Camps itinérants en Grèce, Italie et France.

Passeport vacances
12-16 ans :
du 3 au 28 juillet
Animations sportives et culturelles (activités nautiques, tournois sportifs, VTT, squash, badminton, fitness, tir à l'arc, escalade, spéléo, roller, équitation, karting, pêche, bowling, billard, multimédia, cinéma...). Aide aux projets jeunes (sorties, mini-séjours...).
Inscriptions et renseignements :
Clubs-Adolescents des Résidences
— le des Glacis.
Délégation : 17, rue Michelet -
Tél. 03 84 21 10 22

PEP90 Ecole René Rücklin

2, rue Broille
Tél. 03 84 28 28 26

4-7 ans :
Séjours à Aisey, Entre-les-Fourgs, Prémoval
6-12 ans :
Séjours à Aisey (poneys - cirque) Entre les Fourgs, Mouthe, Prémoval, Malbuisson : multiactivités, musique, théâtre, VTT, roller, équitation, foot, camp indien, voile.
Sète, Samary-sur-Mer, Valras, Ile d'Yeu, Quiberon
13-17 ans :
Séjours Ados-Sports à Mouthe Quiberon, Espagne, Corse

La Pépinière Centre Culturel et Social

13, Rue Donton
Tél. 03 84 21 04 02

3 secteurs:
Centre de Loisirs Sans Hébergement (CLSH) : **4-10 ans**
Pré-adolescents : **11-14 ans**
Adolescents : **15-18 ans**

Les programmes d'activités seront disponibles au C.C.S.

La Souris Verte (Les Francas)

Rue Soussot
Tél. 03 84 22 16 26

3-6 ans:
Piscine ou Centre, contes, jeux d'eau, cuisine, activités manuelles, sorties découvertes, mini-séjours à Blanzey

Centre de Loisirs Ludothèque (Les Francas) à la «Parentèle»

Centre Socioculturel des Glacis
Avenue de la Lorrenche
Tél. 03 84 21 59 95

4-6 ans :
Ludothèque, piscine, jeux à grimper, bibliothèque, patins à roulettes, activités manuelles, sorties découvertes, contes, spectacles, pique-nique.
Mini séjour à Blanzey.

SUPPORT 3

VILLE DE BELFORT

Service des affaires périscolaires

Tél. 03 84 54 24 52 du lundi au jeudi
Séjours organisés par le service :
4-6 ans : Séjours à Vescemont du 31 juillet au 20 août (1 ou 2 semaines)
7-9 ans : Séjours à St-Nazaire du 9 au 23 août
7-9 ans : Séjours à Plouha du 5 au 19 juillet
7-11 ans : Séjours à Erquy du 3 au 17 août .

Séjours organisés par les Francas :
Tél. 03 84 21 10 22
7-12 ans : Séjours à Caorle en Italie du 9 au 20 juillet
7-12 ans : Séjours à Vauvert en Camargue du 8 au 19 juillet

Service des sports

Tél. 03 84 54 24 61
Stages sportifs en demi-journée sur une semaine
Tennis - Planche à voile - Kayak - Dériveur - Vélo tout terrain - Tir à l'arc - Escalade - Equitation - Trampoline.
8-12 ans : Centres de loisirs à la journée ou en après-midi du 3 au 21 juillet et du 21 août au 1er septembre.
Inscription au choix à la semaine, à la journée ou à l'après-midi.
10-16 ans : Centres de loisirs en après-midi du 3 juillet au 1er septembre inclus inscription au choix à la semaine, deux semaines, trois ou plus. Activités nautiques, VTT, escalade, Tir à l'arc.

Bibliothèque des 4 As

Tél. 03 84 28 47 57
Section Jeunesse
ouverte du mardi au vendredi de 14h à 18h
samedi 10h-12h 14h-17h
Annexes :
Glacis : *Avenue de Lorrencia*
Tél. 03 84 57 02 17
Résidences (Clé des Champs) :
8, rue de Zaporojie - Tél. 03 84 55 08 06

L'Odéon fait son cirque

Spectacle de cirque à l'Odéon (à côté de la Maison des Arts)
Les samedis 17 et 24 juin - 1er, 8 et 15 juillet à 15h

Les mercredis de la Fontaine

Spectacle de rue chaque mercredi
Les 19, 26 juillet et les 2, 9, 16, 23 et 30 août
15h30 . Fontaine des 4 As

Haltes garderies

Pour les enfants de 4 mois à 3 ans
"Les P'tits Loups"
Tél. 03 84 22 03 18
Rue de Stockholm (Résidences)
Fermeture du 17 juillet au 4 août
Horaires d'ouverture : du lundi au vendredi 8h30-12h /13h30-17h30
(ouverture à 9h le lundi)

"Glacis du Château"
Tél. 03 84 21 41 04
Centre Commercial des Glacis.
Fermeture du 5 au 26 août.

Service Jeunesse

Animations thématiques : rugby, spéléologie, escalade, équitation, VTT etc...
Aides aux projets : «Aides Initiatives Vacances Jeunes» pour les 18/25 ans
Animations piscine : concerts les vendredis soirs.
Renseignements : Antenne des Résidences : *Tél. 03 84 27 55 45*
Antenne des Glacis : *Tél. 03 84 22 21 89*
Antenne de Belfort-Nord : *Tél 03 84 26 91 85*
Belfort Information Jeunesse (BIJ)
Tél. 03 84 90 11 11 ouvert du lundi au samedi de 10h à 12h et de 13h30 à 18h
Rockhotry - *Tél. 03 84 22 51 28*
Locaux de répétition pour des groupes de jeunes musiciens.

La ville de Belfort finance l'ensemble de ces activités, ouvertes tout l'été.

SUPPORT 4

POINTS ÉCOUTE JEUNES

« quand la difficulté n'est pas de dire
mais d'être entendu »

✦ ✦ ✦

Quand la tristesse remplace la joie...
Quand les pleurs remplacent les rires...
Quand la peur remplace la confiance...
Quand la parole n'a plus de place...
Quand différence se conjugue avec indifférence...

Conception BIJ - pcs belfort 03 84 28 20 10

POINTS ÉCOUTE JEUNES

BELFORT

BELFORT

ALLOCATIONS FAMILIALES
FÉDÉRATION GÉOTROISE D'ACTION SOCIALE

POINTS ÉCOUTE JEUNES

Vous avez entre 13 et 25 ans...

Vous aimeriez trouver une oreille attentive pour parler de vos difficultés, à l'école, dans votre famille ou dans un tout autre domaine.

Aux Points Écoute Jeunes vous pouvez rencontrer un psychologue pour vous aider à voir clair dans les situations qui vous sont difficiles à vivre.

Les rencontres peuvent être ponctuelles ou se dérouler sur plusieurs entretiens, vous en conviendrez avec le psychologue lors de votre première rencontre.

ÉCOUTE ANONYME GRATUITE

POINTS ÉCOUTE JEUNES

PERMANENCES

CCsRB
Centre Culturel et Social des Résidences Bellevue
4 rue de Madrid
90000 Belfort
☎ 03 84 21 24 57
le mardi de 16h à 18h et le mercredi de 9h à 12h

Belfort Information Jeunesse
Ville de Belfort

BIJ
Belfort Information Jeunesse
3 rue Jules Vallès
90000 Belfort
☎ 03 84 28 55 00
le mercredi de 14h à 18h

LES ENTRETIENS SONT ANONYMES, CONFIDENTIELS ET GRATUITS... LES ENTRETIENS SONT ANONYMES, CONFIDENTIELS ET GRATUITS...

SUPPORTS

112

BELLEVUE-LA DOUCE N° 11 — ETE 2000

... Editorial ....

Une page qui se tourne

Par la démolition de la «Locomotive», l'été 2000, laissera aux habitants un souvenir chargé d'emotion. Mais la vie aux Résidences continue : le projet urbain prend forme sur le site libéré de la Loco, mais aussi sur l'ensemble du quartier.

Avant de tourner la page nous apprécierons au travers de ce journal, l'hommage à la Loco réalisé par d'anciens habitants de la Loco, la peinture de Marcel Royer, et le spectacle «Il y a toujours un monde après la fin du monde» joué par une vingtaine d'habitants du quartier.

Après le festival des Résidences avec son succès très familial, nous vous invitons à découvrir les fêtes des écoles qui se profilent durant le mois de juin et les nombreuses activités de loisirs qui vous seront proposées sur le quartier durant les vacances de cet été 2000.

Nous vous souhaitons une bonne lecture et de bonnes vacances.

Le Comité de Rédaction.

... Sommaire ...

Page 1
Editorial,
Hommage à la Loco
(texte réalisé par des anciens habitants de la loco.

Page 2
Vie de quartier : 11ème Festival des Résidences,
Spectacle : «Il y a toujours un monde après la fin du monde».

Page 3
Activités culturelles :
Concours littéraire,
Femmes relais,
Les bonnes notes de l'école...
Sensibilisation à l'environnement

Page 4
Info-vacances :
Les animation de l'été.
Communiqués

Hommage à la Loco

Larmes et joies d'hier et d'aujourd'hui, oh! locomotive, tu es notre mémoire.
Longue et majestueuse, tu as abrité notre histoire.

Ouverte sur le monde, tu l'étais, par tous ces visages colorés et amis.
Odieuses, ces langues de vipères qui de toi, parlaient avec mépris.

Crie au monde entier que la vie ensemble est possible.
Comme un paquebot, tu fus notre phare, on te croyait invincible.

Oubliant le racisme, tu as montré tes richesses.
Oh loco, pourquoi ou pour qui fallait-il que tu

Murailles peintes, de très loin, tu attirais nos regards.
Mythe pour les uns, ta disparition pour d'autres est un

Oublie tous les tracas du passé : on n'était pas de
Obsession du voisinage, ne supportait pas la

Toutes les cul ont exprimées, souvent en musiq
Témoins de ces m les poètes ont écrit des rimes

Inoubliables seront les souvenirs de toute une jeunesse.
Inépuisables les gestes d'amour, lourds de tendresse.

Vous qui regardez disparaître ce lieu de vie avec curiosité.
Vous ne pouvez oublier ces milles familles qui l'ont animé pendant 37 années.

Eparpillés, depuis, dans de nouveaux cadres de vie.
Ecoute bien Loco, si tes murs s'écroulent, la fraternité elle, survit !

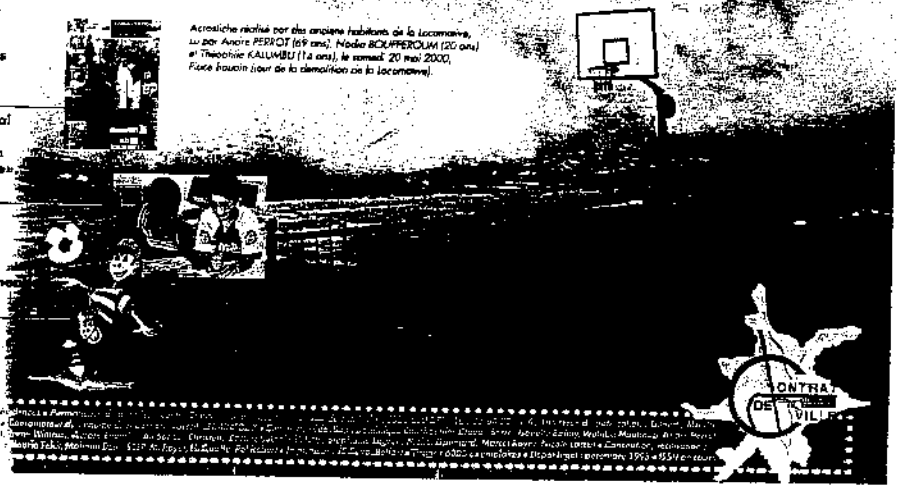

Acrostiche réalisé par des anciens habitants de la Locomotive, lu par André PERROT (69 ans), Nadia BOUFFEROUM (20 ans) et Théophile KALUMBU (14 ans), le samedi 20 mai 2000, Veille du jour de la démolition de la locomotive).

Rédaction : Comité de Rédaction, Mairie de Bellevue, 44, rue Jean Jaurès, 29200 BREST. Tél : 02 98 03 41 00. Directeur de la publication : Jean-Jacques Lagarde, Maire de Brest. Imprimerie Municipale. Tirage : 1950 exemplaires. Prix de revient : 0,55 F l'exemplaire.

... Passion ...

Marcel Royer, peintre, témoin du temps

« Habitant le quartier depuis trente sept ans, j'ai vu beaucoup de bâtiments sortir de terre, le paysage urbain se transformait au fil des années. Aujourd'hui, c'est un symbole qui disparaît, «la Locomotive» s'efface de notre horizon. Peintre depuis de nombreuses années, j'aime exprimer par le dessin et la peinture ce que j'observe. Je souhaitais fixer le souvenir de la destruction de cet immeuble, j'ai donc modestement réaliser une représentation surréaliste de cet événement en peignant «les derniers jours de la Locomotive». Mes toiles sont de tendance figurative, je m'emploie à faire vivre par mon travail, ma vision personnelle de notre époque. J'expose tant en groupe que personnellement, ma prochaine exposition présentera une quarantaine de portraits féminins (visages de jeunes filles ou de grands-mères, portraits de femmes du monde entier, regard de joie ou de crainte).

L'art peut troubler, émouvoir, réjouir, déplaire, être source de plaisir ou de rejet, mais il est le témoin du temps».

... Info-Travaux ...

Dernières démolitions

• Vendredi 16 juin 2000, à 14h :
Démolition des deux dernières cages d'escaliers.
A savoir :
Même périmètre de sécurité que la première démolition du 20 mai 2000.
Rues barrées :
Le Boulevard Kennedy dans les deux sens, entre la rue Luxembourg et la rue Soussot.
La portion entre le 10 et 16 rue du Luxembourg (accès interdit véhicules et piétons).
Stationnement interdit Place Boudin.
• Vendredi 30 juin 2000, à 14h :
Abattage de la cheminée.
Renseignements complémentaires :
Contacter la permanence du quartier des Résidences. Tél. 03 84 22 18 45.

Une page qui se tourne

Beaucoup de personnes présentes ce 20 mai 2000 ont apprécié l'implication des habitants et associations du quartier associés à l'accueil du public dans le cadre de la démolition de la Locomotive. Les différents stands d'informations et de buvettes ont généré une convivialité à l'image du quartier. Le taxis fort d'émotions, lu par quelques habitants (voir première page) a su traduire respect et silence sur cette page d'histoire qui se tourne.

.... Vie de quartier ....

11ème Festival des Résidences : une ambiance conviviale

Enfants, jeunes et familles étaient de la fête

Le Parc de la Douce était en fête le samedi 27 mai 2000.

Débutant par un grand rallye avec stands de jeux et de maquillages pour les familles, animé par une dizaine d'associations très impliquées dans la vie du quartier, le 11ème Festival des Résidences

(organisé par la Ville de Belfort et avec le soutien du C.C.S.R.B.) a aussi été marqué par un cocktail musical de jeunes talents locaux (Nowori, Setta, Cidou, Kartier O Styles, Mister Groove et les jeunes des quartiers).

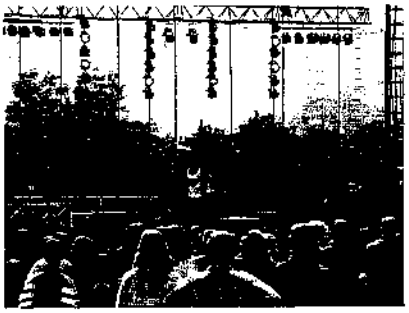

..... Spectacle .....

Au Théâtre Granit, 20h30...

«Il y a toujours un monde après la fin du monde»

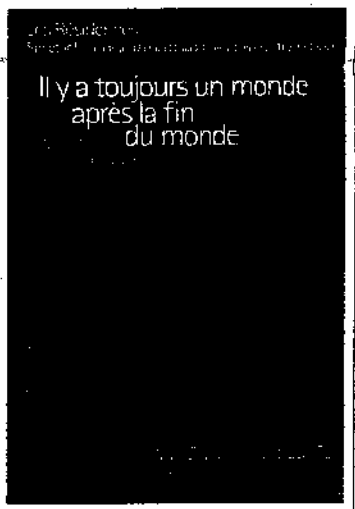

Depuis novembre 1999, une vingtaine d'habitants du quartier des Résidences, répète dans la pièce de théâtre *«Il y a toujours un monde après la fin du monde»*.

Spectacle à ne pas manquer, à 20h30, les :
Jeudi 15 juin, Vendredi 16 juin, Samedi 17 juin, Jeudi 22 juin, Vendredi 23 juin, Samedi 24 juin.

Le théâtre Granit vous propose une vente de billets (contremarque) à la Permanence de quartier (Centre Commercial des Résidences, rue de Stockholm), les mardis, mercredis, jeudis et vendredis de 16h à 18h.

Chaque soir de représentations, des navettes spéciales de la CTRB, vous conduiront au Théâtre. Départ à l'arrêt Parc de La Douce à 19h45, 20h et 20h15. Retour fin de spectacle, Place Corbis : 22h30, 22h45, 23h, 23h15 et 23h30.
Avec votre billet de spectacle, vous voyagerez gratuitement.

SUPPORT 5
2/2

Activités culturelles

Prix «Tout court», concours littéraire 2000 de la Ville de Belfort

Aimez-vous écrire pendant les vacances ?!

Il est ouvert à tous et se compose de 2 catégories :

- **1ère catégorie :** adultes et jeunes à partir de 16 ans.
- **2ème catégorie :** jeunes jusqu'à 15 ans révolus.

Les candidats doivent présenter au moins une page de 30 lignes sous forme de conte, poésie, lettre. Les textes peuvent être illustrés. Le thème est LIBRE.

Ils devront parvenir à : Direction de l'action culturelle, Hôtel de Ville, 90020 Belfort cedex. Ou alors, être déposés à la Permanence de Quartier, Centre Commercial, Rue de Stockholm, accompagnés du bulletin d'inscription (disponible à la Permanence de Quartier).

La date limite d'envoi des textes est fixée au 31 Juillet 2000. Tous les candidats seront informés par courrier des résultats du concours qui seront proclamés officiellement lors du Festival du Livre 2000, organisé à Belfort et qui se déroulera du 13 Octobre au 7 Novembre prochain.

Samira, 11 ans, joue avec les mots

Tu dis hasard et déjà un lézard est à tes pieds
Tu dis métis, un beau mélange, pas comme
les additions difficiles.
Tu dis jeu et les yeux voient trouble.
Qui dit soleil, dit côte d'azur.
Qui dit le désert, dit dune.
Qui dit les personnes, dit le peuple
Avec son intelligence et ses richesses subtiles...
On dit, on dit, on dit...
C'est ça la vie, des sons qui tintinnabulent
Et que l'on peut s'imaginer tous les jours à l'aube.

Sa poésie a été retenue dans le cadre du printemps des poètes. Elle était heureuse de recevoir le prix «Jeune remarquée» par le jury, le vendredi 26 mai 2000, à l'Hôtel de Ville.

Femmes relais

Nicole LARCAT est coordinatrice de l'association «Femmes Relais 90» dont le siège social se situe au C.I.D.F., 23 rue de Mulhouse à Belfort.

Nicole est Femme Relais sur le quartier des Résidences, elle nous explique son travail : *«Mon rôle est principalement d'écouter et d'informer les habitants sur leurs demandes liées à la vie quotidienne.*
C'est aussi d'orienter les habitants vers les professionnels compétents ou de faciliter des rencontres au travers d'actions de solidarité comme la Bourse du Temps Libre ou accompagner certains parents d'élèves dans leur démarche liées à la scolarisation de leurs enfants...»

Femmes Relais et la bourse du temps libre

Ex : En relation avec le service *«Point Santé»* de l'association Agir Ensemble Pour Notre Santé, Femme Relais vous offre la possibilité de vous détendre quelques heures dans la semaine :
Vous souhaitez sortir un peu, découvrir la nature, marcher régulièrement ou de temps en temps,
Alors chaussez vos baskets et venez nous rejoindre les mardis de 14h à16h.
Rendez-vous chaque mardi à 14h au Point Santé, rue de Lisbonne (derrière le CCSRB).

Plus d'informations ? : n'hésitez pas à appeler Nicole au 03 84 90 05 13.

Les bonnes notes de vos enfants

Sortie pédagogique à la ferme

5 Mai 2000, école maternelle Rucklin

Pour leur participation au concours des écoles fleuries, trois classes de grande et moyenne section de l'école maternelle René Rucklin à Belfort ont été récompensées en visitant une ferme pédagogique grâce au soutien de l'association des délégués départementaux de l'Education Nationale. Des enfants racontent leur visite à la ferme...

Adam, 5 ans 1/2
«Nous sommes allés en bus à la ferme de Bernwiller en Alsace. Nous avons vu des lapins dans les clapiers, des poules dans le poulailler, des chevaux dans l'écurie, des chèvres dans la chèvrerie, des cochons dans la porcherie et nous leur avons donné à manger».

Justine, 5 ans précise
«Nous avons donné du foin aux vaches et aux chevaux. Nous avons distribué des grains de blé aux poules et aux canards. Nous avons aussi ramassé des oeufs de poule et nous les avons cassés pour les examiner».

Charles, 5 ans
«Ensuite, tous les enfants ont fabriqué du pain et du beurre que nous avons goûté».

Sensibilisation à l'environnement

Une opération qui a lieu pour la 4ème année consécutive avec le soutien de l'association E.C.O.L. (Evénements Culturels et Oeuvres Laïques), de l'Office National des Forêts, de l'associatin «le Pari», de la Maison de l'Environnement, ainsi que du service Espaces Verts de la Ville de Belfort.

Le projet intitulé *«CD vie de l'arboretum»* réunit huit classes du quartier (école Pergaud B et collège Bartholdi). Il s'agit de réaliser un CD rom avec des textes, des photos et des images numerisées.

A Pergaud A, les CM1 parlent de la vie de l'arbre, à Pergaud B, on écrit des poésies, on reconnaît les arbres d'après l'écorce et les feuilles et on explique les métiers après la scierie. A Dreyfus Schmidt, le CE2 explique l'éco-citoyenneté et le respect de la nature, ainsi que les métiers du bois à partir de la forêt pour les CM1.

Au collège Bartholdi, ils racontent l'histoire du Parc de la Douce de 1985 à aujourd'hui.

Témoignages d'enfants

Aïcha, Virginie, Hanaine, Hind, Marie-Laure, Christelle (6ème B, Collège Bartholdi): *«Nous avons fait des recherches sur la création du Parc de la Douce, pris des photos avec un appareil numérique et tapé des textes sur l'ordinateur».*
Fatih, Moussa, Sofiane (6ème B, Collège Bartholdi) *«Nous avons fait l'inventaire de tout ce qu'on trouve sur le Parc de la Douce (mare, terrasse...). On les a situés, écrits sur l'ordinateur, puis enregistrés sur une disquette».*

Fêtes des écoles

- **Ecole maternelle Martin Luther King**
Samedi 10 Juin - 9h/12h.
Petite kermesse (jeux pour enfants).
- **Ecole maternelle Rucklin**
Samedi 10 Juin - 9h/12h.
Spectacle et jeux (pêche à la ligne, parcours de vélo, course de sacs...)
- **Ecole élémentaire Louis Pergaud**
(A et B) - Dimanche 11 Juin - contate au FIMU.

- **Ecole maternelle Louis Pergaud**
Samedi 17 Juin - 9h/12h. Dès 9h, un spectacle des enfants sera proposé aux parents.
Des jeux et animations sont également au programme de cette matinée.
- **Ecole élémentaire Rucklin**
Samedi 17 Juin - 9h/12h - Gymnase Courbertin - Activités corporelles.
- **Ecole élémentaire Louis Pergaud**
(A et B) - Mardi 20 Juin - 14 h - CCSRB
Pièce de théâtre jouée par les élèves de CE1 et l'atelier théâtre.
- **Ecole élémentaire Rucklin**
Samedi 24 Juin - 9h/12h.
Moments festifs avec les parents.
- **Collège Signoret**
Les futurs élèves de 6ème pourront découvrir leur collège à travers des portes ouvertes les deux premières semaines du mois de Juillet ainsi que les deux dernières du mois d'Août

Info-vacances

Animations enfants

Association Jacques Brel

• Centre de loisirs pour les 4/12 ans du 3 juillet au 1er septembre 2000. Le lundi de 13h45 à 17h, mardi, mercredi, jeudi, vendredi de 9h30 à 12h et de 13h45 à 17h.

• ***En Juillet :***
A la Boîte à Malices, pour les 4/6 ans, activités bricolage, sortie pique nique, découverte... A la Clé des Champs, pour les 7/12 ans, activités culturelles, sportives et artistiques.
Contact :
Patrice Pierrat - 03 84 21 19 28.

• ***En Août :***
Les enfants de 4 à12 ans seront accueillis à la Boîte à Malices.
Au programme, sorties à la piscine et activités créatives.
Contact :
Rachelle Cros - 03 84 21 19 28.

Les Francas

Du 3 Juillet au 1er Septembre, du lundi au vendredi de 9h à 11h30 et de 13h30 à 17h.

• ***Souris Verte (3/6 ans)***
Multi-activités (piscine, pique-nique, jeux autour de l'eau...)
Contact :
Géraldine Weiss - 03 84 22 16 26.

• ***Maison de l'enfance (7/12 ans)***
Activités autour de la découverte de la Franche -Comté et de son patrimoine.
Sorties piscine et au Lac du Malsaucy.
Contact :
Christelle Cartereit - 03 84 28 35 82.

• ***Club Ado (12/16 ans)***
Passeport vacances (accès à des activités au choix : piscine, tennis, roller...)
Contact :
David Renoux - 03 84 22 14 08

Ville de Belfort

• ***Pour les plus petits (4/6 ans),*** un séjour est proposé à Vescemont :
Du 31 Juillet au 20 Août (séjour d'une ou deux semaines).

• ***Pour les 7/9ans,*** deux séjours sont proposés à Saint Nazaire du 9 au 23 Août et
Plouha (Côtes d'Armor) du 5 au 19 Juillet.

• ***Pour les 7/12 ans,*** plusieurs séjours sont proposés à Erquy (Côte d'Armor) du 3 au 17 Août.
A Caorle (Italie) du 9 au 20 Juillet et à Vauvert (Camargue) du 8 au 19 Juillet.

• ***Contact :***
Les renseignements et inscriptions peuvent être pris auprès de la Mairie annexe, bureau n°6 (03 84 54 24 52) ou auprès des directeurs de l'association Jacques Brel (03 84 21 19 28) ou de la Maison de l'Enfance - Francas (03 84 28 35 82).

Animations jeunes

Association Jacques Brel

• Du 3 Juillet au 25 août, tous les jours de 14h à 20h.
Possibilité de séjours et d'activités en fonction de la demande (activités sportives et de plein air).
Contact :
Fatima Lalouani - 03 84 21 19 28.

CCSRB

• Ouverture en Juillet et Août, du lundi au vendredi : accueil et information dans le cadre de l'AIVJ (aide initiative vacances jeunes) de 10h à 12h.

• Ouverture en Juillet et en Août du secteur jeunes, du lundi au samedi de 14h à 20h30 Nombreuses activités proposées : football, basket de rue, tennis ballon, initiation roller, badminton, tournoi de pétanque, piscine, sorties europapark et randonnée VTT - pique nique à Brognard.

• Mini-séjours et camp d'une semaine. Contact : Kader Hadj-Seyab, Yassine Mrakha, Fabienne Molle.

Ville de Belfort

• ***Piscine du Parc***
Animations au sein de la piscine, tournoi de foot, pétanque...
Mais aussi des sorties extérieures (Laguna, Europapark) avec le soutien du service jeunesse (Ville de Belfort). Contact :
Christian Greiner - 03 84 21 33 05.

• ***Base nautique des Forges***
Des activités sont proposées sur le site de la base nautique des Forges en après-midi (13h45 - 16h30) : VTT, escalade, voile, planche à voile, kayak, toute la journée (10h - 17h), randonnée pédestre et roller, équitation ainsi que des activités en soirée.

• ***Animations au coeur du quartier***
Tournois de foot, basket, badminton, street volley.
Animations danse (Hip Hop).
Contact : Antenne service jeunesse (Sylvie Gisiger), 8 Rue de madrid - 03 84 27 55 45

Animations tout public

Piscine du Parc

• Animations tous l'été : soirées nocturnes musicales tous les vendredis de juillet et Août de 20h à 23h (entrée gratuite).
Contact : Christian Greiner (Piscine du Parc) - 03 84 21 33 05.

Cinéma plein air

• Fin août sur le Parc de la Douce.
Contact : Isabelle Ballay (C.C.S.R.B.)
Tél. 03 84 21 24 57.

Vacances familiales

• L'association Jacques Brel organise trois séjours de 10 jours destinés aux familles à :
Argelès sur Mer du 24 Juillet au 20 Août, hébergement sous tente dans un camping trois étoiles.
Contact : Association Jacques Brel (Corinne Gordey) - 03 84 21 19 28

La Fête de l'Enfance

Samedi 29 Juillet 2000 de 14h à 17h.
Parc de la Douce (les parents sont invités à accompagner leurs enfants).

Dates à retenir

Exposition
Portrait de famille du quartier des Résidences
(Photo : Marc ARMENGAUD).
Du 13 Mai au 24 Juin 2000 - CCSRB -
Hall d'exposition, entrée libre.

Programme de l'espace café rencontres (CCSRB)
• Vendredi 16 Juin
Spectacle de la troupe théâtrale du CCSRB
• Vendredi 23 Juin
Spectacle de mime , «Camille Shaw»
Daniel D'Agrella
• Vendredi 30 Juin
Soirée « Kotopolé », Swinging Animation

Adresses utiles

Centre Culturel Résidences Bellevue (CCSRB)
4, rue de Madrid
Annexe : 4, rue de Lorraine (activités diverses)
Tél. 03 84 21 24 57 - Fax. 03 84 54 37 41
Responsable : Isabelle BALLAY
Secteur Jeunes : Kader HADJ-SAYAH, Yassine MRAKHA
Espace expositions : François HENZELIN
Espace café - Jean-Luc HASSOUN

Association Jacques Brel
10, rue de Zaporoje - Tél. 03 84 21 19 28
Responsable : Ali SAHAB
• Maison du quartier J. Brel - Jeunes et Adultes (Mohamed BOUHADJAR) - Tél. 03 84 21 19 28
• La Clé des Champs - Enfance (Corinne GARDEY) - Tél. 03 84 68 97 27
• La Boîte à malice - Petite Enfance : (Patrice PIERRAT - Tél. 03 84 21 02 89

Les Francas
17, rue Michelet - Tél. 03 84 21 10 22
• Club Adolescents 12/16 ans
rue d'Amsterdam (David RANOUX)
Tél. 03 84 22 14 08
• Maison de l'enfant 7/12 ans
rue de Lisbonne (Christelle CARTEREET)
Tél. 03 84 28 35 82
• La Souris verte 3/6 ans
rue Soissons (Géraldine WEISS)
Tél. 03 84 22 16 26

Service Jeunesse de la Ville de Belfort
6, rue de Madrid - Tél. 03 84 27 55 45

Club Age d'Or
Club Georges Brassens (Age d'Or)
Rue de Lisbonne - Tél. 03 84 28 55 06
Lourdal (03 84 22 60 40)

Bibliothèque Municipale de quartier
La Clé des Champs (Isabelle BEGOC)
Tél. 03 84 55 08 06

F.J.T.
Responsable : Pierre SUCHET
6, rue de Madrid - Tél. 03 84 21 39 16

Accueil/accompagnement à l'initiative d'habitants :
Mlle Wahiba MOUHOUB
Agent d'accompagnement Central :
Anne-Sylvie MARTINEZ
Agent de Développement Social :
Joseph LEBARATOUX

Tél. 03 84 22 18 45
Lundi, mercredi, jeudi et vendredi : de 9h à 12h et de 16h à 18h.
Fermé le lundi.

Communautaires

Nouvelle association de locataires sur le quartier

ROME 2000

Michel Gaumard (Président de l'association) et Henri Carr (adhérent de l'union).

L'assemblée constitutive de l'Association de l'Union des locataires de la Rue de Rome a eu lieu le 29 Février dernier. La nouvelle association a pris le nom de Rome 2000. Le Président Michel Gaumard souligne «*cet immeuble de 30 ans a besoin d'une rénovation complète (intérieure et extérieure), le but de notre association est d'y parvenir*».

Halte à la violence !

Créée le 29 avril dernier, l'association Halte à la violence a son siège social au C.C.S.R.B.

Son but est d'informer et de sensibiliser l'opinion publique sur les dangers de la violence, (racket, agression verbales et physiques...) de responsabiliser les jeunes et les parents face à ce problème. Il s'agit aussi de rappeler des règles simples de la vie en société et de travailler avec les jeunes sur le Respect de l'être humain et de la vie en règle générale.

Antoine Marmagnat Président et animateur de l'association Halte à la violence

Une association des mini conservatoires aux Résidences

Cette association a pour mission fondamentale de développer la sensibilisation et l'apprentissage de la musique. Dans un esprit convivial et ludique, l'association met à la disposition des habitants du quartier, ses intervenants auprès des enfants de 18 mois à 18 ans.

De nombreuses activités sont proposées :
• Musicâlin, 18 mois à 3 ans.
• Atelier d'apprentissage, 3 à 6 ans par groupes de niveau.
• Atelier claviers, à partir de 7 ans.
• Cours de piano, à partir de 7 ans.
• Comédie musicale, 10 à 17 ans.
• Centre de loisirs musical, 4 à 8 ans (vacances scolaires).
• Formation musicale, à partir de 6 ans.

Renseignements :
adresser-vous à Pascal COUPO.
1, bld R. de Bourgogne.
Téléphone : 03 84 28 33 15.